



TERMES DE REFERENCE :
RECRUTEMENT DE TROIS (03) CHARGES D'ETUDES
AU DEPARTEMENT AUDITS INDEPENDANTS,
ETUDES ET SUIVI-EVALUATION (DAIESE)

Référence : ANRMP-PS1-ERG006
Date d'édition : 06/09/2023
Version : 01
Page : 1 / 5

Objet :

Les présents termes de référence sont rédigés aux fins du recrutement de trois (03) Chargés d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE) de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Gestionnaire du document	Pilote du processus PS1
Destinataire pour action	Destinataire pour information
Cabinet de recrutement	Personnel de l'ANRMP

Contexte

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI), régie par l'ordonnance N°2018-594 du 27 juin 2018 et son siège est fixé à Abidjan.

1. Ses principales missions consistent, entre autres, à :
 - ❖ définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique ;
 - ❖ formuler des avis au Ministre chargé des marchés publics pour la définition et l'amélioration des politiques en vue des actions de réforme du système des marchés publics ;
 - ❖ définir les orientations pour l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et du site Internet qui lui est consacré, et d'en assurer la surveillance ;
 - ❖ veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre de moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariats Public-Privé ;
 - ❖ assurer le suivi des décisions portant sur le règlement des litiges qui lui sont soumis ;
 - ❖ réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations avec les administrations concernées ;
 - ❖ créer et animer un cadre d'échanges et d'écoute de l'ensemble des acteurs du système de la commande publique.
2. L'ANRMP est composée d'un Conseil de Régulation de douze (12) membres représentants, sur une base tripartite et paritaire, de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Autorité de régulation, orienter sa politique générale et évaluer sa gestion dans le cadre



**TERMES DE REFERENCE :
RECRUTEMENT DE TROIS (03) CHARGES D'ETUDES
AU DEPARTEMENT AUDITS INDEPENDANTS,
ETUDES ET SUIVI-EVALUATION (DAIESE)**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006

Date d'édition : 06/09/2023

Version : 01

Page : 2 / 5

de ses attributions. Pour l'exécution de ses missions, le Conseil de Régulation est organisé en quatre (04) structures spécialisées composées exclusivement de ses membres : i) la Cellule Définition des Politiques et Formation, ii) la Cellule Recours et Sanctions, iii) la Cellule Etudes et Audits Indépendants et iv) le Comité de Règlement Administratif.

3. Le Président du Conseil est élu par ses pairs et confirmé par décret. Il est chargé de l'Administration et de la mise en œuvre de la politique générale de l'ANRMP, sous le contrôle du Conseil de Régulation à qui il rend compte de sa gestion. Le Président est assisté dans la gestion technique, administrative et financière de l'Autorité de régulation d'un Secrétaire Général et de trois (3) Secrétaires Généraux Adjointes.
4. Le Secrétaire Général coordonne tous les travaux de secrétariat du Conseil de l'ANRMP. A cet effet, il est assisté dans ses tâches d'appui au Conseil par trois (03) Secrétaires Généraux Adjointes. Il dirige les services administratifs et techniques de l'Autorité de Régulation dont le Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE).
5. Le Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE) est supervisé par le Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants, Directeur du DAIESE. Le département est chargé d'appuyer les activités de la Cellule études et Audits Indépendants.
6. Pour l'exécution de ses missions, le Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants, Directeur du DAIESE, est assisté par des Chargés d'Etudes.
7. Les présents termes de référence concernent le recrutement de trois (03) Chargés d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE).

Mission et activités du Chargé d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE)

Sous la hiérarchie du Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants, Directeur du DAIESE, le Chargé d'Etudes a pour mission d'assurer les missions d'audits.

A cet effet, il est en charge des activités suivantes :

- préparer les missions d'audits ;
- réaliser les missions d'audits sur le terrain ;
- veiller à la bonne rédaction des rapports d'audits ;
- effectuer le suivi des recommandations issues des audits.

Tout comme les membres du personnel de l'Autorité de régulation, le Chargé d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE) est tenu au respect des dispositions du Règlement intérieur et en particulier :

- d'exercer son travail dans la loyauté, la disponibilité, l'intégrité et l'ouverture ;

- de traiter chaque usager avec respect et courtoisie en se gardant de toute discrimination ;
- d'éviter de collaborer à toute activité pouvant avoir une incidence directe et prévisible sur les intérêts de l'Autorité de régulation et ceux de ses agents;
- de veiller à toujours préserver l'image de l'Autorité de régulation et de ne pas accepter de récompense et cadeau dans le cadre de ses fonctions, sauf autorisation du Président du Conseil de Régulation.

Compétences requises

Le Chargé d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE) doit présenter les compétences suivantes :

Savoir :

- Bonne connaissance techniques des outils dans le domaine de l'audit ;
- bonne connaissance des procédures en audit ;
- bonne connaissance de la méthodologie en audit ;
- connaissance en suivi-évaluation ;
- connaissance des règles du système de la commande publique souhaitée.

Savoir-faire :

- Avoir une bonne aptitude à la réflexion stratégique et à sa traduction en plan d'actions essentiel;
- avoir le sens de la planification et de l'organisation ;
- avoir l'esprit d'analyse et de synthèse ;
- avoir une bonne aptitude rédactionnelle ;
- savoir communiquer à l'écrit ;
- avoir une bonne maîtrise des outils de bureautique (Word, Excel, PowerPoint, ...) ;
- respecter les normes et les procédures ;
- avoir une autonomie professionnelle et savoir prendre des initiatives ;
- avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et en transversalité.

Savoir-être :

- respecter les horaires de travail et faire preuve d'assiduité ;
- respecter la hiérarchie ;
- avoir l'esprit de service ;
- avoir une bonne écoute et savoir communiquer à l'orale ;
- avoir une bonne aptitude à travailler sous pression.
- être disponible ;
- avoir de la probité ;
- être intègre ;
- avoir confiance en soi ;
- avoir un esprit d'ouverture et de flexibilité.



TERMES DE REFERENCE :
RECRUTEMENT DE TROIS (03) CHARGES D'ETUDES
AU DEPARTEMENT AUDITS INDEPENDANTS,
ETUDES ET SUIVI-EVALUATION (DAIESE)

Référence : ANRMP-PS1-ERG006

Date d'édition : 06/09/2023

Version : 01

Page : 4 / 5

Savoir faire-faire :

- Avoir une bonne aptitude à déléguer ;
- savoir faire circuler l'information ;
- faire le suivi des activités.

Formation et expérience requises

- être de nationalité ivoirienne ;
- être titulaire au moins d'un diplôme de niveau BAC + 4/5 en audit ou d'un Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) ou équivalent ;
- justifier d'au moins trois (03) ans d'expérience pertinente et prouvée dans le domaine de l'audit .

Statut et avantages du Chargé d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE)

Le Chargé d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE) est recruté par appel à la concurrence ouvert à toute personne éligible, satisfaisant aux conditions ci-dessus requises, y compris les fonctionnaires et agents de l'Etat. En cas de sélection d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'Etat celui-ci pourrait être mis en position de détachement à l'ANRMP.

Les salaires, indemnités ainsi que les avantages d'ordre financier et matériel du Chargé d'Etudes au Département Audits Indépendants, Etudes et Suivi-Evaluation (DAIESE) sont fixés conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le contrat proposé au personnel contractuel est à durée indéterminée après une période d'essai probante de trois (03) mois renouvelable une fois, pour ce qui concerne les Chargés d'Etudes.

L'ANRMP se réserve le droit de procéder, avant la signature du contrat, à une enquête sur la moralité du candidat retenu. Ce dernier devra produire, avant sa prise de service, un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

Mode de sélection

La sélection se fera en trois (03) étapes :

- présélection, par le cabinet de recrutement, après analyse des dossiers de candidature ;
- short list de cinq (05) candidats proposés + les curriculum-vitae et le rapport d'analyse détaillée des profils des candidats présélectionnés, à communiquer par le cabinet à l'ANRMP ;
- évaluation, par l'ANRMP, des candidats présélectionnés sur la base de tests écrits sur les volets techniques d'une part et sur le volet rédactionnel d'autre part, ainsi que d'entretiens.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre la mention du poste souhaité et :



**TERMES DE REFERENCE :
RECRUTEMENT DE TROIS (03) CHARGES D'ETUDES
AU DEPARTEMENT AUDITS INDEPENDANTS,
ETUDES ET SUIVI-EVALUATION (DAIESE)**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006

Date d'édition : 06/09/2023

Version : 01

Page : 5 / 5

- un curriculum-vitae certifié sincère ;
- une ou des copie(s) certifiée (s) des diplômes ;
- un ou des certificat(s) de travail correspondant(s) aux emplois précédemment occupés ;
- une photocopie de la pièce d'identité.

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être déposés **au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 à 16 heures 00 minute heure locale**, à l'adresse suivante :

ATHENA CONSEIL SAS, sis aux II Plateaux Vallons, Résidence FONWDI non loin du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ)

Téléphone : **27 22 41 60 53**

Mail pour postuler : recrutement@athena-conseil.com.